

---

---

# DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

## DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Deuxième série de questions et commentaires  
pour le projet de correction de la route 138 dans le secteur des  
lacs Castor et Rat musqué sur le territoire de la  
Municipalité de Godbout  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-453**

**Le 2 avril 2015**

*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

**Québec** 



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES.....	1



## INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés au ministère des Transports, direction de la Côte-Nord dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de correction de la route 138 dans le secteur des lacs Castor et Rat musqué, Godbout.

Ce document découle de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les renseignements demandés dans ce document soient fournis au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

## QUESTIONS ET COMMENTAIRES

**QC-2-1** À la question QC-22, l'initiateur du projet devrait s'engager à reconstruire le ruisseau selon des conditions identiques ou meilleures par rapport au ruisseau actuel.

**QC-2-2** Dans son addenda de février 2015, l'initiateur du projet expose les résultats d'un nouvel inventaire des milieux humides. Il en ressort que les écosystèmes originalement identifiés comme des marécages sont en réalité un fen et une tourbière boisée, une constatation cohérente avec l'épaisse couche de sphaigne notée dans l'étude d'impact. Ces milieux sont désormais identifiés adéquatement sur une carte.

L'addenda comprend également une description plus détaillée de la végétation en place dans le fen et la tourbière boisée. Il est cependant étonnant de constater que plusieurs espèces observées en 2011 et 2012 ne sont plus répertoriées en 2014. C'est le cas, entre autres, du pigamon, du maïanthème et de l'osmonde. La date tardive de l'inventaire de 2014 explique sans doute en partie cette divergence des résultats. Au 31 octobre, les espèces herbacées, mortes et décolorées, reposent généralement sur le sol. Cela rend leur identification difficile, voire impossible. Cette date est en fait trop tardive pour conduire un inventaire de qualité, particulièrement sur la Côte-Nord où les températures automnales se manifestent plus tôt que dans les basses-terres.

Finalement, dans son addenda, l'initiateur du projet met à jour les superficies humides affectées par les travaux. L'étude d'impact était en effet confuse sur ce point. Il apparaît désormais que les superficies humides impactées seront d'environ 0,6 ha.

En définitive, l'addenda offre un portrait plus juste des milieux humides. On connaît désormais les types de milieux humides en place, leur position exacte et les superficies affectées de chacun d'entre eux. Le portrait végétal est toujours incomplet, attribuable sans doute à la date tardive des inventaires.

Nous disposons néanmoins de suffisamment de renseignements pour juger l'étude recevable. Nous ne nous formaliserons pas de l'inventaire tardif, puisque l'initiateur du projet devra retourner brièvement au terrain aux fins de l'étude de l'acceptabilité du projet.

En effet, à cette prochaine étape, il serait approprié que l'initiateur démontre que toutes les espèces susceptibles d'être affectées par les travaux soient également présentes ailleurs dans le complexe de milieux humides. Le cas échéant, cela constituerait une démonstration adéquate indiquant que les travaux ne réduiront pas la richesse spécifique de l'écosystème.

Or, les stations d'inventaire réalisées le 31 octobre 2014 sont toutes situées dans l'emprise de la future route. Elles ne permettent donc pas de faire la démonstration requise à l'étude de l'acceptabilité. Il sera donc nécessaire d'aller réaliser quelques stations supplémentaires ailleurs dans l'écosystème. Les botanistes pourront profiter de cette nouvelle visite pour compléter également le portrait des espèces vivant dans l'emprise. Nous recommandons que ce nouvel inventaire soit réalisé avant le 1<sup>er</sup> septembre, pour éviter un nouveau biais dû à un inventaire tardif.

**QC-2-3** Concernant la question Q-30, veuillez noter que les grandes lignes du projet de compensation pour les milieux humides devront être fournies lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.


**QC-2-4** Dans sa réponse à la question 11 de la première série de questions et commentaires, l'initiateur mentionne que la présence d'une espèce catadrome comme l'anguille d'Amérique semble improbable. La même affirmation est répétée en réponse à la question 13. L'initiateur doit être informé que des indices de la présence d'anguilles d'Amérique ont été observés lors de pêches normalisées au lac à Tabac en 1994, par une équipe de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Plusieurs ombles de fontaine capturés dans des filets portaient des traces de blessures causées manifestement par des attaques d'anguilles. À noter que ce poisson possède de formidables capacités à franchir des obstacles jugés infranchissables pour tous les autres poissons. De nombreuses observations d'anguilles en migration vers l'amont ont eu lieu très loin de l'embouchure des rivières, en amont de barrages hydroélectriques, sur des parois verticales humectées, etc.

Selon nos données cartographiques 1:20 000, le dénivelé du secteur en aval du lac Jean-Marie correspond à 50 m et ce, sur une distance de 180 m. Le dénivelé en aval du lac Rat musqué correspond à 30 m et ce, sur une distance de 80 m. Nous n'avons aucune donnée ou photo indiquant la présence d'une chute à cet endroit.

À moins de démonstration contraire, la présence d'anguilles dans les lacs Tabac, Pierre, Jean-Marie, Castor et Rat musqué est donc confirmée.

**QC-2-5** Afin de compléter la réponse à la question QC-11 de l'addenda, une description des obstacles infranchissables identifiés dans les cours d'eau de la zone d'étude, ainsi que dans la Petite Rivière Godbout devrait être fournie. Une précision quant aux raisons qui rendent ces obstacles infranchissables devra également être fournie.

**QC-2-6** La perte d'habitat du poisson tel que défini au Règlement sur les habitats fauniques devra être estimée à l'étude d'impact afin d'avoir un portrait des superficies empiétées de façon temporaire ou permanente par les travaux. La réponse à QC-36 n'est donc pas traitée de façon satisfaisante.



**Marie-Emmanuelle Rail**, M. Sc. de l'eau  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

